

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 25 août 2022
Séance du 1^{er} septembre 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
=====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Mme. MARGONELLI Catherine (pouvoir à CHARLET Jocelyne), M.DISASSINI Guy (pouvoir à Mme FRASCA Geneviève),

Membres absents : Mmes POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, DESORT Betty, MORANTIN Brigitte, Mrs BACHIRI Karim, ZAÏR Mohamed, CINQUEMANI Sébastien, IDLHAJ Hamed, MICHON Jacques, MASCARTE Roger.

OBJET : Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renforcement du personnel du service technique.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- A créer 2 emplois d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique en qualité d'agent polyvalent à temps complet 35h/semaine du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.
- A déterminer que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement à savoir adjoint administratif.

Les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au Budget 2022.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent DESMONS

